



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 19412

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que la formation aux premiers secours, dans notre pays, reste peu développée. En effet, seuls 1,5 millions d'entre eux ont été initiés, contre presque tous les Autrichiens ou les Norvégiens. Toutefois, il convient de rappeler que 50 000 Français sont victimes chaque année d'un arrêt cardiaque. Ainsi, moins d'une personne sur cinq, témoin d'un arrêt cardiaque, pratique les gestes de premiers secours en France, selon la Fédération française de cardiologie (FFC). Par conséquent, elle lui demande comment il entend renforcer la sensibilisation du grand public qui passe aujourd'hui notamment par l'école, le lieu de travail ainsi que le milieu associatif.

Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur, en liaison avec le ministère des affaires sociales et de la santé, attache une grande importance au développement de la formation de la population aux gestes élémentaires de secours, dont l'enseignement doit débiter dès le plus jeune âge. A cette fin, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique prévoit, à l'article 48, la délivrance d'un cours d'apprentissage sur les premiers gestes de secours aux élèves de collège et de lycée. Par ailleurs, la loi n° 2004-811 du 11 août 2004 de modernisation de la sécurité civile dispose dans son article 5 que tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours. Cette mesure, en cours de déploiement depuis 2006, permet aujourd'hui au ministère de l'éducation nationale d'être le premier formateur de France, en nombre de diplômes de premiers secours délivrés. Afin de renforcer cette action, une sensibilisation est aussi effectuée lors des journées de défense et citoyenneté. Cette mesure, pleinement efficace, touche l'ensemble des jeunes français d'une même classe d'âge. Ainsi, à terme, l'ensemble de la population sera formé aux gestes élémentaires de secours. Parmi ces gestes, une attention particulière est portée à la prise en charge de l'arrêt cardiaque par le premier intervenant. Ainsi, au-delà des formations précédemment citées, une initiation spécifique a vu le jour (arrêté du 6 novembre 2009) permettant de sensibiliser la population à l'usage du défibrillateur cardiaque et sur le rôle primordial des trois premiers maillons de la chaîne de secours (alerter, masser et défibriller). Elle peut être dispensée par toutes les catégories de formateurs, quel que soit le milieu (professionnel, associatif...). Cette initiation a aussi pour objectif secondaire d'inciter la population à approfondir l'acquisition de ces gestes élémentaires de secours au travers du certificat de compétences « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19412

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2073

Réponse publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9283